



N°12 / Février 2021

Lettre d'information  
électronique



Partenaires de la CAF

# Agir ensemble

## Les familles réunionnaises au centre de nos actions



Chers partenaires,

La crise sanitaire a révélé la nécessité de soutenir les familles les plus fragiles et les structures d'accueil des tout petits. Notre mobilisation se poursuit au quotidien. Sur ce volet, le plan rebond pour le secteur de la petite enfance acté par le Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales permettra de poursuivre de façon durable l'accompagnement des structures d'accueil.

Vous êtes mobilisés à nos côtés et nos partenariats évoluent. Nous faisons ensemble et nous adaptons nos actions aux besoins des familles, au regard des valeurs de solidarité que nous portons.

Dans ce cadre, à l'occasion de la signature par l'ensemble des partenaires de la convention cadre relative au Schéma Départemental des Services aux Familles, la Caf de La Réunion organise, les 15 et 16 février 2021, un colloque à la Cité des Arts à Saint-Denis sur les services aux familles réunionnaises. Cette convention acte notre feuille de route pour accompagner au mieux les familles dans des parcours de vie de plus en plus complexes, tout en favorisant l'autonomie de chacun de ses membres.

Ce temps fort est organisé en direct et vous êtes cordialement invité(e)s à y assister. Le programme et le lien d'accès sont disponibles dans ce nouveau numéro.

Frédéric TURBLIN  
Directeur de la CAF

- 01 | Le plan de rebond pour le secteur de la petite enfance
- 02 | Des aides prolongées pour les crèches et les Mam
- 03 | Plus de 7000 masques livrés aux structures d'accueil de jeunes enfants sur l'île
- 04 | Réseau de soutien à la parentalité et monoparentalité
- 05 | Colloque SDSF, vers une nouvelle coordination pour un projet ambitieux
- 07 | La Caf en action et en image
- 08 | Les aides personnelles au logement évoluent en 2021
- 09 | Vies de famille, vers un magazine exclusivement digital
- 10 | Les dernières actualités

# PETITE ENFANCE

## LE PLAN DE REBOND POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Réuni le 2 février 2021, le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé cinq mesures pour soutenir durablement l'activité des structures d'accueil de la petite enfance, fragilisée par la crise sanitaire et pour encourager le développement de nouveaux projets.

Les conséquences de la crise sanitaire fragilisent l'accueil de la petite enfance et pourraient modifier durablement la demande, avec des baisses d'activité observées en octobre 2020 de l'ordre de 10%. Afin de soutenir le secteur, inciter à la création de places de crèches en contribuant au rééquilibrage de l'offre d'accueil, les administrateurs de la Caisse nationale des Allocations familiales ont adopté les 5 mesures suivantes, financées sur le Fonds national d'action sociale :

➤ Pour éviter des fermetures de places, **des aides ciblées via le Fonds publics et territoires** pour un montant total de 50M€ en 2021. Afin de tenir compte de la baisse d'activité observée en 2020, il est prévu une remise d'une partie des sommes trop versées par les Caf au 1er semestre 2020 au titre de la Prestation unique de service. Une remise d'indus à hauteur de 50% maximum et un étalement de paiement sur 5 ans pourront être demandés aux Caf.

➤ **Un plan d'aides exceptionnelles à l'investissement** en 2021 reposant sur une majoration significative du barème du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) pour tous les projets de crèches bénéficiant de la Prestation unique de Service décidés en 2021. Le montant de l'aide maximale passera ainsi de 17 000€ à 22 500€ par

place et par an. Une majoration de 7 000€ est créée pour tous les projets qui s'implanteront dans les territoires prioritaires (Quartiers Prioritaires de la Ville ou Zones de Revitalisation Rurale) ou qui présentent un projet spécifique tourné vers l'accueil de public en insertion. 52M€ sont dédiés au total à cette mesure pour 2021.

➤ **La majoration pérenne du barème du Bonus territoire** pour un montant total de 75M€ en 2021 et de 81M€ en 2022. Pour les places nouvelles, l'augmentation est de 500€. Pour les places existantes, elle est comprise entre 400 à 800€ en fonction des caractéristiques du territoire.

➤ **La création d'un pôle national de ressources et de conseils** au sein de la Cnaf, proposant, en appui des Caf, une offre de services relevant des grands domaines que requiert la création d'une crèche : l'expertise juridique, immobilière et bâimentaire, budgétaire et pédagogique.

➤ **Des mesures pérennes de soutien aux Maisons des assistants maternels**, pour un montant total de 15 M€. Elles visent à étendre leur accès à l'aide au démarrage en leur permettant de bénéficier des aides à l'investissement de la branche Famille.



### Message du Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles aux professionnels de la petite enfance.

Pour découvrir le message de M. Adrien Taquet, cliquez sur l'image

**CLIQUEZ ICI**

## PETITE ENFANCE

# DES AIDES PROLONGÉES POUR LES CRÈCHES ET LES MAM

Les aides destinées aux crèches et aux maisons d'assistantes maternelles touchées par les conséquences de l'épidémie ont été prolongées.

Les administrateurs de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ont approuvé cette mesure le 19 janvier 2021. L'élargissement de ces aides exceptionnelles a également été acté pour les places fermées à cause de l'absence d'enfants dont au moins un des parents est en arrêt de travail dérogatoire en raison de symptômes évocateurs de la Covid-19 et dans l'attente du résultat d'un test de détection.

Les absences de personnel en arrêt de travail dérogatoire à la suite de symptômes de la Covid-19 et dans l'attente du résultat d'un test de détection pourront également ouvrir droit à l'aide exceptionnelle.

Ces aides aux places fermées avaient été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020 en cas de :

- fermeture totale ou partielle de l'équipement en raison de la Covid-19 ;
- places inoccupées par les enfants identifiés «cas contacts» ou dont au moins un des parents est à l'isolement (cas



contacts ou malade de la Covid 19) ;

- places inoccupées par des enfants dont au moins un des parents est privé d'activité, en raison des mesures prises par le Gouvernement.

**Pour rappel, le montant de l'aide est de 27 € par place fermée et par jour pour les crèches publiques et de 17 € pour les établissements privés.**

Financée par le Fonds National d'action sociale de la Cnaf, elle complète leur indemnisation au titre de l'activité partielle.



## PETITE ENFANCE

# PLUS DE 7500 MASQUES LIVRÉS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS SUR L'ÎLE

*Après plusieurs mois de sourires cachés derrière un masque, les tous petits peuvent enfin voir le mouvement des lèvres des professionnels de la petite enfance; un plus dans l'apprentissage du langage.*

Les masques inclusifs ont fait leur apparition sur le département dès janvier, exclusivement pour le personnel des crèches et des Mam, une dotation issue du stock stratégique de l'État. Pour rappel, cet achat a été voté le 17 novembre 2020 par les administrateurs de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

La livraison a été assurée gracieusement par Chronopost et la distribution a débuté en janvier sur les lieux d'exercice des crèches et des Mam. Le personnel a reçu trois masques transparents chacun; soit 7 500 masques pour 2 500 professionnels.

Cette nouvelle mesure de port de masques transparents répond à l'invitation d'Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, de financer, à titre exceptionnel et unique, l'acquisition de ce type de masque pour chaque professionnel en contact des jeunes enfants et dans leurs intérêts.

Cette opération vise à mieux prendre en compte les conséquences du port du masque obligatoire sur le développement des enfants en facilitant les interactions.

Pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant exerçant en structure d'accueil (crèche, micro-crèche, maison d'assistante maternelle) en application du décret numéro 2020-1146 du 17 septembre 2020, le port du masque est obligatoire en permanence.

« Accéder au visage et aux émotions des adultes qui les entourent au quotidien est un facteur clé du bon développement des jeunes enfants » a souligné Adrien Taquet. Cette opération, « exceptionnelle et non reproductible » a pour objectif d'inciter les employeurs à poursuivre cette dynamique d'équipement des professionnels.

### Les origines du masque inclusif

Ce masque a été fabriqué en France, par le réseau d'entreprises adaptées d'AFP Entreprises. Ces sociétés sont dédiées à l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap.



### Visite d'une crèche fraîchement équipée en masque inclusif

Mercredi 20 janvier 2020, la crèche collective de l'Étang SIMANGAVOLE à Saint-Paul, a réceptionné ses premiers masques transparents.

Le sous-préfet Olivier Tainturier, le Président du Conseil d'administration de la CAF Harry-Claude Morel, le Directeur de la CAF Frédéric Turblin, le Directeur de l'Action Sociale David OLLIVIER ainsi que Madame la Maire Huguette Bello, ont participé à la visite de cette structure de 60 places.



Visite de la crèche de l'Étang SIMANGAVOLE en présence de David OLLIVIER, Frédéric TURBLIN, Olivier Tainturier, Huguette BELLO et Harry-Claude MOREL.



### Les masques inclusifs en quelques chiffres

#### À La Réunion

- 7 578 masques pour 400 structures
- 2500 professionnels concernés

#### En France métropolitaine

- 458 000 masques dans 17 000 crèches
- 42 000 masques dans les 350 Mam
- 270 personnes dont 80 % des travailleurs en situation de handicap mobilisés dans une quarantaine d'ateliers répartis en France

## PARENTALITÉ

# RÉSEAU DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET MONOPARENTALITÉ

### Le magazine Infoparentalité N°13 : « Parentalité et Pandémie »

L'année 2020 et sa situation sanitaire ont modifié les relations sociales qui ont été mises à distance lorsqu'elles n'ont pas totalement disparu.

Comment le réseau du soutien à la parentalité sur le département de la Réunion s'est-il adapté ? Quelles sont les mesures prises par les structures pour maintenir le lien avec les parents et poursuivre l'accompagnement aux fonctions parentales ?

Les réponses à ces questions sont présentées dans le dernier numéro d'Infoparentalité, le bulletin de veille documentaire et juridique de l'Observatoire de la Parentalité de La Réunion.

Cette publication de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, lancée en 2015, informe périodiquement ses lecteurs sur toute l'actualité, les dossiers et les ouvrages liés à la parentalité.



Retrouvez le tout dernier numéro 13 du mois de décembre en cliquant sur l'image.

### La famille monoparentale allocataire de la Caf de La Réunion

À l'occasion d'un séminaire organisé pour et avec les travailleurs sociaux de la Caf, Thierry MALBERT, Directeur Scientifique de l'Observatoire de la Parentalité, a présenté les résultats intermédiaires de l'étude « Les familles monoparentales allocataires de la Caf de La Réunion », en présence du Directeur de la Caf, Frédéric TURBLIN et du Directeur de l'Action Sociale de la Caf, David OLLIVIER.

6 490 personnes ont répondu aux questionnaires, soit un peu plus de 10 % de la population totale d'allocataires de la Caf en situation de monoparentalité à La Réunion. Pour mener à bien cette étude, l'Observatoire de la Parentalité a pu compter sur la contribution de l'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de la Caf. Par ailleurs, plus de 70 entretiens semi-directifs ont été menés par les travailleurs sociaux de la Caf et 13 entretiens semi-directifs ont été réalisés par l'Observatoire de la Parentalité auprès des travailleurs sociaux de la Caf.

L'objectif de cette étude est de mieux connaître les problématiques rencontrées par les familles monoparentales de La Réunion pour mieux les accompagner, sachant que ces dernières sont potentiellement plus exposées aux risques de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale.



Les résultats finaux seront présentés le 16 février à l'occasion de la signature de la Convention cadre relative au Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2022.

### L'observatoire de la parentalité



L'Observatoire de la Parentalité est né d'une initiative de la Caf. Il fait l'objet d'un partenariat avec l'université de La Réunion. Géographiquement située à côté du point d'accueil Caf du Chaudron, la structure est destinée aux acteurs et partenaires du soutien à la parentalité.

L'observatoire de la parentalité a pour mission :

- d'identifier et de recenser sur le département les dispositifs et les acteurs qui œuvrent sur le soutien à la parentalité ;
- de relever les études et les recherches sur ce thème, de proposer des évaluations de certains dispositifs, d'estimer quels sont leurs freins ;
- d'effectuer une veille locale, nationale et internationale qui sera proposée au public : recensement des nouvelles lois, des concepts de bonnes pratiques, des réflexions ;
- de développer un programme scientifique de recherche en lien avec les acteurs de terrain ;
- de passer de l'expérimentation à la pratique du soutien à la parentalité à l'innovation : répondre aux appels d'offres de ressources, site Web... ;
- d'être un pôle ressources au service des acteurs pour favoriser les partenariats et les coopérations à La Réunion et dans l'Océan Indien.

Plus d'informations sur le site de l'Observatoire de la parentalité en cliquant sur le lien suivant >>

<https://www.observatoireparentalite.re/>



## FAMILLE - ENFANCE - COHÉSION SOCIALE

# COLLOQUE SDSF, VERS UNE NOUVELLE COORDINATION POUR UN PROJET AMBITIEUX

*La famille, les premiers pas et le bien-être des enfants feront l'objet d'une attention particulière le 15 et 16 février, lors du colloque organisé sur le thème des services aux familles réunionnaises.*

Le colloque du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) réunira à la Cité des Arts une centaine d'invités, institutionnels, associatifs et usagers. Les acteurs de terrain prendront appui sur les enjeux du développement de l'enfant et du rôle de son environnement social et familial afin de dégager des lignes d'orientation.

Organisé par la Caf sous l'égide de l'État, ce rendez-vous, permettra de dresser le bilan du premier SDSF et de dessiner le nouveau cadre du schéma jusqu'en 2022.

Jusqu'à lors centré sur la petite enfance et la parentalité, le périmètre du SDSF s'étend aujourd'hui aux volets jeunesse et cohésion sociale.

La première journée du colloque s'articulera autour de l'engagement des partenaires avec la signature d'une convention cadre couvrant la période 2019-2022 et annoncera dans le domaine de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, une nouvelle gouvernance : le **Comité Départemental de Services aux Familles (CDSF)**.

Cette instance de réflexion rassemblera les administrations publiques, les collectivités territoriales, la Caf, les associations de professionnels et de gestionnaires du secteur ainsi que les représentants des usagers.

Sa mission première consistera à faciliter le développement des services aux familles et la mutualisation des ressources. L'implication des partenaires dans la conduite du projet facilitera sa déclinaison à l'échelle communale et sa mise en œuvre dans la Convention Territoriale Globale.

Ce projet porte une ambition sociale, éducative, économique et territoriale et vise à informer, orienter, proposer, voir garantir aux familles au sein de chaque commune de l'île, une offre de services diversifiée, accessible, et qualitative.

Il formalisera le cadre du partenariat déjà actif dans la démarche d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation à l'île de La Réunion.

Parmi les grandes orientations ambitieuses de la convention qui sera signée, figurent l'augmentation de la capacité d'accueil des jeunes enfants, l'articulation des dispositifs pour la continuité éducative, la facilitation des initiatives portées par les jeunes concourant à leur auto-

nomie, la cohésion sociale des quartiers, le déploiement des offres de service au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

La seconde journée du mardi 16 confrontera les idées et les regards sur la thématique de l'accompagnement des situations de monoparentalité.

Les échanges sur le « parcours séparation », la pension alimentaire, la réinsertion sociale et professionnelle, seront à l'ordre du jour. Les films témoignages viendront rythmer les discussions et permettront de mieux accompagner les problématiques des familles monoparentales.

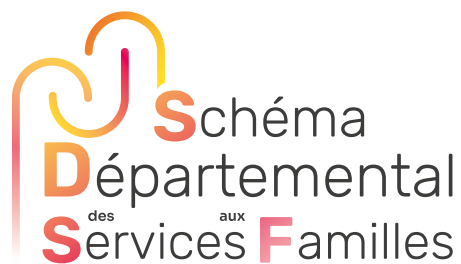
La voix des familles, des associations et des partenaires sera entendue et participera à améliorer l'offre de service en construisant des propositions concrètes.



Vous pouvez suivre le colloque à distance

CLIQUEZ ICI





## PROGRAMME DU COLLOQUE

## LES SERVICES AUX FAMILLES RÉUNIONNAISES

15 ET 16 FÉVRIER 2021 - CITÉ DES ARTS

23, RUE LÉOPOLD RAMBAUD 97400 SAINT-DENIS  
(dans le strict respect des protocoles sanitaires)

LUNDI 15 FÉVRIER 2021

DE NOUVELLES AMBITIONS POUR UN SCHÉMA PLUS INCLUSIF ET TERRITORIALISÉ

13h30 **ACCUEIL CAFÉ**14h00 **ACCUEIL**par Madame Ericka Bareigts,  
Maire de Saint-Denis**INTRODUCTION DU COLLOQUE**par Monsieur Harry-Claude Morel,  
Président du Conseil d'administration de la CAF**TABLE RONDE : QUEL BILAN POUR LE PREMIER SDSF ?**

Un point d'étape

**Les services aux familles réunionnaises, en images****TABLE RONDE : POURQUOI UN NOUVEAU SCHÉMA ?**

La dynamique partenariale

**Les services aux familles réunionnaises, en images**16h30 **SIGNATURE DU SDSF**Allocution de Monsieur Jacques Billant,  
Préfet de La Réunion**Les services aux familles réunionnaises, en images****SPECTACLE ENFANTS / ADULTES**18h00 **FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DU COLLOQUE**

MARDI 16 FÉVRIER 2021

FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ

08h30 **ACCUEIL CAFÉ**09h00 **PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES À LA RÉUNION,**

Par Thierry Malbert, anthropologue, directeur scientifique de l'Observatoire de la parentalité

**Débat avec le public****TABLE RONDE : REGARDS CROISÉS SUR DES ACCOMPAGNEMENTS RÉUSSIS À LA RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE****Débat avec le public**12h00 **PAUSE DÉJEUNER**13h30 **Les services aux familles réunionnaises, en images****TABLE RONDE : LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES**

La réforme de l'ARIPA et le parcours séparation

**Débat avec le public****TABLE RONDE : COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ ?****Débat avec le public**16H00 **CLÔTURE DU COLLOQUE****ÉVÉNEMENT en direct**

Pour participer en direct à cet événement

CLIQUEZ ICI



## VIDÉOTHÈQUE

LA CAF EN ACTION ET EN IMAGE **Fonker Marmaye, les graines d'espoir de retour**

Le projet « Fonker Marmaye », financé par la Caf, permet à la jeunesse réunionnaise d'exprimer sa vision pour son avenir et son territoire, tout en se mettant en action par l'apprentissage des métiers du cinéma. Les premières séquences ont été réalisées avec de jeunes collégiens de Saint-Philippe, accompagnés du réalisateur et cinéaste, Pierre Beccu.

Ils reviennent cette année pour de nouveaux challenges sur divers sites de l'île : à Grand Anse, Saint-Philippe, Cilaos ou encore à Saint-Gilles...

Les jeunes cinéastes poursuivent leurs scénarios après avoir posé les bases de leurs requêtes et questionnements sur des sujets comme l'évolution de la famille, le lien intergénérationnel, la place du père ou encore la culture et les traditions réunionnaises, comme la danse ou la cuisine.

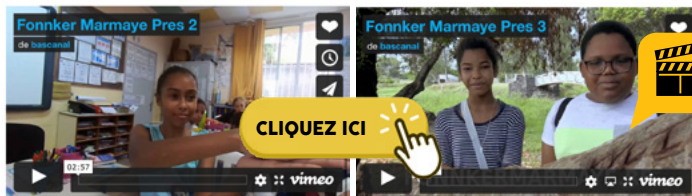
Le tournage du 22 janvier était placé sous le thème de la cuisine locale et saine au centre de vacances Bois Corail de l'Ermitage, en présence des cuisiniers du centre.

Un moment privilégié d'échange et de partage, de connaissances réciproques, de savoir-faire, de passion et de motivation.



Les 5 reportages courts issus de leur préparation sont à découvrir sur le site Internet.

Cliquez ici >><http://fonkermarmaye.re/pastilles-fonker-marmaye-sur-antenne-reunion/>

**Espaces rencontres et de médiation**

En cas de séparation des parents, la préservation des liens entre parents et enfants, notamment en cas de conflit du couple, constitue un enjeu central des dispositifs de soutien à la parentalité et des actions poursuivies par la CAF. Face à des contextes familiaux difficiles et très fragilisés, les espaces de rencontre constituent souvent le dernier rempart avant la rupture définitive du lien entre l'enfant et ses parents et représente un maillon essentiel de la prévention des ruptures familiales dans le respect de l'intérêt de l'enfant et de son droit fondamental de voir ses parents. Découvrez, grâce à l'émission Vital, ce lieu neutre et transitoire qui permet aux parents et à leurs enfants d'établir, de reprendre ou de maintenir des relations lorsque l'exercice

des droits de visite est interrompu ou rendu difficile dans un contexte de séparation parfois conflictuel.

Vital, le magazine santé, chaque samedi, sur Réunion1ère. Une production bla-bla Prod.

Cliquez sur l'image pour visionner la vidéo >>

**Séparation, vous n'êtes pas seul(e)s**

Une séparation bouleverse les relations familiales et sociales entre les parents et leurs enfants.

Pendant cette période les questionnements se multiplient et l'angoisse s'accroît... Les conflits sont douloureux. Pourtant, malgré la séparation, les parents vont devoir poursuivre leur mission parentale et prendre ensemble les bonnes décisions dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Pour les accompagner et mettre en place la coparentalité, un ensemble de professionnels sont à la disposition des couples.

Découvrez dans le reportage vidéo, l'accompagnement mis en œuvre par une assistante sociale de la Caf.

Sa mission : être aux côtés des parents pour les écouter,

les comprendre, les accompagner pour les aider à trouver les meilleures solutions pour l'équilibre et l'avenir de l'enfant.





## PRESTATION

# LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT ÉVOLUENT EN 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les aides personnelles au logement ont évolué pour mieux s'adapter à la situation des allocataires. Cette réforme vise à rendre le versement des allocations logement plus réactif, notamment lors d'une baisse de revenus.

## Ce qui change

L'aide au logement octroyée par la CAF est calculée sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur la base des ressources du demandeur deux ans auparavant (N -2). Les aides sont calculées et versées en temps réel.

Les droits seront actualisés tous les 3 mois.

Ex : l'aide au logement de janvier, février et mars 2021 sera calculée avec les revenus de décembre 2019 à novembre 2020.

L'aide au logement d'avril, mai et juin 2021 sera calculée avec les revenus de mars 2020 à février 2021.



## Ce qui ne change pas

- > le mode de calcul
- > la nature des ressources
- > les barèmes pris en compte

## Les critères d'attribution

Le montant des aides au logement est déterminé en fonction de plusieurs critères :

- les ressources de l'allocataire et celles des membres du foyer ;
- le montant du loyer ;
- la composition du foyer ;
- la situation professionnelle de l'allocataire et celle des membres du foyer.

**LES AIDES PERSONNELLES  
AU LOGEMENT ÉVOLUENT...**  
POUR MIEUX S'ADAPTER  
À VOTRE SITUATION !



## À SAVOIR

- > Il n'y a aucune démarche affaire, sauf si la CAF le demande.
- > L'aide au logement est toujours versée le 5 de chaque mois.
- > Pour les droits du mois de janvier, le paiement a été effectué le 5 février pour un montant de **32 millions d'euros à 112 000 allocataires**.
- > Pour les tiers payants, le propriétaire déduira comme aujourd'hui l'aide au logement du loyer
- > L'aide au logement perçue correspond à la situation de l'allocataire puisque les droits sont désormais actualisés tous les 3 mois.

Votre aide au logement	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Votre Caf recalcule	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
	Paiement	5 février	5 mars		5 avril	5 mai	5 juin
Ressources prises en compte	De décembre 2019 à novembre 2020				De mars 2020 à février 2021		
Montant	Même montant de l'aide pendant 3 mois				Même montant de l'aide pendant 3 mois		

## MAGAZINE

## VIES DE FAMILLE, VERS UN MAGAZINE EXCLUSIVEMENT DIGITAL

## Vies de famille, le webzine

Dans son nouveau numéro, Vies de famille offre une nouvelle expérience de lecture optimisée sur nos ordinateurs, tablettes ou mobiles. Toutes les informations sont désormais à portée de clic !

Le magazine opère une transition exclusivement digitale, un changement connecté et adapté au contexte de la pandémie.

La situation sanitaire et l'expérience de la diffusion du dernier numéro ont amené les instances du magazine des Caf à ne plus diffuser la version papier du trimestriel.

Le magazine dans sa version numérique reste disponible sur le kiosque et sera adressé à l'ensemble des allocataires sous sa nouvelle forme.

Créé en 1996 dans sa version papier, le journal de la Caisse d'Allocations Familiales est consultable en ligne depuis 2013. Seul changement au tableau sur la toile cette année, le webzine propose désormais en plus du journal national, l'encart local du département.

Le menu quant à lui reste inchangé : des articles sur des thématiques diverses comme le logement, la famille, la santé, le handicap, la précarité, les prestations Caf, l'emploi, les études, ...

Découvrez le tout dernier numéro dématérialisé et l'encart de notre département en cliquant sur le kiosque >>>



## ÉMISSION Vies de famille

## « Comment gérer les conflits avec mon ado ? »

Tout au long de l'année, le magazine des CAF, Vies de Famille, propose une émission au format télé.

Retrouvez la toute dernière émission consacrée à la gestion des conflits avec les adolescents.

L'adolescence n'est pas toujours facile à vivre, que ce soit pour les enfants ou leurs parents ! Provocation, portes qui claquent, disputes, voire crise : les parents vivent peut-être une relation difficile avec leur ado. Alors, comment gérer le quotidien avec un enfant, notamment en cette période de crise liée au Covid-19 ? Vers qui se tourner pour être accompagné ? Comment réintroduire le dialogue quand la relation chauffe ?

Au sommaire de ce numéro de Vies de famille, l'émission des allocations familiales :

- Le module sur « Les idées reçues » ;
- Aurélie Callet, l'experte du jour donnera des clés pour résoudre les problèmes entre parents et adolescents ;
- Reportage sur un promeneur du Net présent sur les réseaux sociaux qui engage la discussion avec cer-

tains jeunes ;

- Focus sur la médiation familiale ;
- Témoignage d'une mère et de sa fille sur l'adolescence, période parfois difficile pour l'une comme pour l'autre ;
- Minute Récaf avec les conseils à suivre pour tenter d'éviter les crises.



## ACTUALITÉS

## LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Caf.fr

**Nouvelle rubrique @doc partenaire sur Caf.fr**

Accompagner les usagers dans leurs démarches auprès de la Caf et notamment dans l'utilisation des services en ligne ? Ce nouvel espace partenaires sur Caf.fr regorge de ressources documentaires pour vous appuyer dans la réalisation de ce service aux usagers.

Cette page mise à jour très régulièrement permet de donner des informations de premier niveau sur :

- [Les actualités / Les question du mois](#)
- [Les prestations](#)
- [Les barèmes](#)
- [Caf.fr - Navigation et fonctionnalités](#)
- [Le lexique](#)



## EAJE

**Enquête Filoué 2020 : une campagne clôturée avec 80 % de participants dans notre département**

La Caf de La Réunion a participé en 2020, comme les autres Caf, à la première campagne nationale Filoué (Fichier Localisé des utilisateurs d'Eaje) ayant pour objectif la collecte auprès des Eaje bénéficiaires de la Psu, des données statistiques détaillées (composition, activité, revenus, etc.) concernant les enfants et les familles qui fréquentent ces Eaje.

Ces éléments ont été transférés à la Cnaf pour alimenter une base nationale de données statistiques, aux fins d'analyses et d'études. Ils seront utiles à tous les acteurs impliqués dans cette démarche (gestionnaires de structures d'accueil, collectivités, élus, Caf, Cnaf).

Véritable outil d'aide à la décision, Filoué permettra à terme, un partage de données et apportera une aide au pilotage de la politique Petite enfance.

Pour cette première campagne 2020, 80% des Eaje bénéficiaires de la Psu à La Réunion ont pu transférer leurs données à la Cnaf via un Portail sécurisé. La Caf de La Réunion remercie à ce titre tous les participants. La prochaine campagne est prévue pour mars 2021. Visons ensemble une couverture à 100 % !

## Service en ligne

**Services Publics+, le nouveau programme national de l'amélioration continue des services publics**

Lancé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publique le 16 octobre 2020, le programme « Services publics + » vise à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens.

Ce programme d'amélioration continue des services publics est centré sur l'expérience usager pour un service plus proche, plus simple et plus efficace.

Les nouveaux engagements des services publics s'appuient sur les réseaux et des usagers à l'automne 2019 à la suite de la décision du comité interministériel à la transformation publique (Citp) de juin 2019 de généraliser ces engagements de service public à toutes les administrations en relation avec l'usager.

La branche Famille a contribué à ces travaux qui rejoignent l'approche des Caf de l'amélioration continue.

Le déploiement de cette démarche est attendu dans l'en-

semble des réseaux de services publics. Il est piloté par la direction interministérielle de la transformation publique (Ditp) et se déploie de manière progressive tout au long de l'année 2021.

Découvrez la plateforme services publics + pour :

- partager votre expérience pour améliorer les services publics ;
- consulter les résultats de la qualité des services publics près de chez vous ;
- découvrir les engagements des services publics ;
- signaler un document administratif trop compliqué ;
- découvrir les conseils pour éviter les erreurs dans vos démarches.

